

**02 - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION –
ELARGISSEMENT DES MISSIONS**

EXPOSE

L'Agglomération nantaise a une longue expérience en matière d'association des citoyens au processus de décision intercommunale.

Le Conseil de développement institué en 2001, faisant suite à la Conférence Consultative d'Agglomération mise en œuvre dès 1996, a ainsi pris toute sa place dans le dispositif de gouvernance de l'intercommunalité. Cette capacité d'implication et de mobilisation des citoyens pour le développement de leur espace de vie est un atout majeur du développement et de l'attractivité du territoire.

Il remplit cette mission en coopération étroite avec l'AURAN, auprès de laquelle il puise matière à alimenter ses réflexions et avec le concours de laquelle il développe une mission d'animation citoyenne des territoires qui transcende les périmètres techniques et administratifs.

Sous l'impulsion de son Président, Jean-Joseph Régent, le Conseil de développement est devenu une référence nationale dont se sont inspirés un grand nombre de territoires.

Pour conforter cette dynamique citoyenne, le Conseil de développement a été saisi pour formuler des propositions sur son évolution. Ses travaux mettent en exergue la nécessité de poser les questions territoriales au bon niveau en favorisant l'expression des citoyens à leur échelle de vie et en aidant les élus à mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux territoires vécus.

Le Conseil de développement a formulé une série de trois propositions combinées :

- renforcer le Conseil de développement de Nantes métropole à travers un élargissement de sa composition, de nouvelles missions et une relation plus suivie avec les élus
- mettre en œuvre, à partir des Conseils de développement constitués dans l'aire urbaine de Nantes et les périmètres de SCOTs , une "Conférence citoyenne du Grand Nantes"
- développer, avec les Conseils des territoires proches, notamment les Agglomérations d'Angers et Rennes, un réseau régional permettant un espace de mobilisation citoyenne à l'échelle des enjeux européens.

Dans l'objectif de conforter d'abord le Conseil de développement de Nantes métropole, il est proposé de délibérer pour fixer les conditions de son renouvellement et de l'élargissement de ses missions.

Le renouvellement du Conseil conduira à augmenter le nombre de ses membres et à utiliser l'appel à candidatures pour rééquilibrer la composition notamment pour une meilleure participation des jeunes et pour assurer une meilleure représentation des communes. Cet appel à candidatures s'effectuera sur des critères d'engagement collectif, d'action au service de l'agglomération et de volonté de participer à une réflexion commune.

Le Conseil siège pour six ans et ses membres n'exercent pas de mandat politique électif. Ils ne perçoivent ni indemnité ni rémunération. L'animation et la gestion du Conseil continueront d'être assurées par un dispositif autonome mis à disposition par la Communauté urbaine, en coopération avec l'Agence d'études urbaines. Le Conseil de développement, conformément aux dispositions de

la loi n°99-533 du 25 juin 1999, s'organise librement et fixe son programme de travail en toute indépendance. Il est saisi par la Communauté urbaine des grands dossiers sur lesquels elle souhaite obtenir un avis et des propositions. Il s'autosaisit librement des sujets de son choix.

Dans ce cadre, il est proposé de confier à Jean-Joseph Régent, sur la base du Conseil de développement dans sa formule actuelle et en liaison avec le Président de Nantes métropole, la mission de :

- conduire à bien cet objectif de renouvellement du Conseil de développement de Nantes métropole
- préparer la mise en œuvre d'une Conférence citoyenne élargie aux territoires de l'aire urbaine de Nantes et des SCOTs proches.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1- Décide d'élargir la composition du Conseil de développement dont la liste des membres s'établit désormais comme suit :

Organismes professionnels à caractère économique ou syndical

Chambre de Commerce et d'Industrie

MEDEF (Mouvement des entreprises de France)

CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises)

Jeune Chambre Economique de Nantes et Rezé

Centre des Jeunes Dirigeants

Chambre des Métiers

Union Professionnelle Artisanale

Chambre d'Agriculture

UDSEA (Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)

FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles-Confédération Paysanne)

Chambre des notaires

Conseil de l'Ordre des médecins

Ordre des avocats

Ordre des Experts Comptables

C.G.T. Union Départementale

CFDT Union Départementale

CGT – FO Union Départementale

CFTC Union Départementale

CFE CGC Union Départementale

UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)

FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

CRES (Chambre Régionale de l'Économie Sociale)

Comité Régional des Banques

Institutions et associations représentatives de la vie de l'Agglomération

ACB 44 (Agence Culturelle Bretonne)

ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés)

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique)

ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

AFEV (Association de la Fondation étudiante pour la ville)

AFFA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)

ANDE (Association Nantaise de Défense de l'Environnement)

ANFJT – ADELIS (Habitat & Services pour Jeunes)

APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)

APF (Association des Paralysés de France)

Association Alisée

Associations de consommateurs

Atelier des Initiatives

AVF (Accueil des Villes Françaises)
Bretagne Vivante SEPNB (Société d'Étude et de Protection de la Nature)
CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif)
CGL (Confédération Générale du Logement)
CHRU
CID (Centre interculturel de documentation)
CINA (Club Immobilier Nantes Atlantique)
CJCN (Centre des jeunes chercheurs nantais)
CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
CLGNA (Centre lesbien et gay de Nantes Atlantique)
Club d'Industriels de l'estuaire
Club des exportateurs de Loire-Atlantique
CNL (Confédération Nationale du Logement)
COBATY Nantes Atlantique
CODELA (Comité d'Expansion Economique de Loire-Atlantique)
CODERPA (Comité Départemental des personnes âgées et retraitées)
Collectif transports
Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports
COORACE (Coordination des Organismes d'Aides aux Chômeurs)
CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse)
CROS (Comité Régional Olympique et Sportif)
CSF (Confédération Syndicale des Familles)
Ecole des Parents
Ecopôle
Espace Simone de Beauvoir
Euradionantes
FAL (Fédération des Amicales Laïques)
FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
Fédération des Amis de l'Erdre
France bénévolat
GENEPI (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées)
Grandes Ecoles de l'Agglomération
HandiSup
Haut Comité Français pour la Défense Civile et Economique de la Région des Pays de la Loire
JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)
La Maison de l'emploi
Les anneaux de la mémoire
Les Ecosolies
Les Restaurants du Cœur
Loire pour Tous
LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)
Maison de l'Europe
Maison des citoyens du Monde
Médecins du Monde
Médiagraph
Mission locale pour l'emploi des jeunes
MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement)
Mutuelle Atlantique
Nantes Place Financière
NAPCE (NordSud Agir pour le commerce équitable)
Les Insoumis-es 44
FPEEP (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)
Pol'n
Port Autonome de Nantes St Nazaire
PRINA (Pôle de Recherche et d'Innovation à Nantes-Atlantique)
Profession Sport 44
PRUN (Première Radio Universitaire Nantaise)
Secours catholique

Secours populaire

Trempolino

UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

UDAPEL (Union Départementale des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

UFCV (Union Française des Centres de Vacances)

Un temps pour ToiT

Union Départementale des Offices de Tourisme

Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire (Association Régionale des Organismes HLM)

Unis-cités

Université

Université permanente

UREI (Union Régionale des Entreprises d'Insertion)

35 personnalités qualifiées désignées par le Président de la Communauté urbaine

Les structures consultatives organisées dans les Communes (Conseils de sages, de jeunes, d'étrangers...) sont membres de droit du Conseil de développement de Nantes métropole.

2. Décide la création d'un collège complémentaire de membres désignés à l'issue d'un appel à candidatures sur le territoire de la Communauté urbaine

3. Dit que la relation institutionnelle entre le Conseil de développement et le Conseil de Nantes métropole s'appuiera, au moins, sur :

- une intervention annuelle du Conseil de développement devant le Conseil Communautaire pour un bilan d'activités

- une séance bisannuelle associant l'ensemble des élus de la Communauté urbaine et des membres du Conseil avec un thème de réflexion portant sur les enjeux du territoire

4. Dit que, conformément à la loi, le Conseil s'organise librement

5. Mandate le Président de la Communauté urbaine pour procéder, en concertation avec le Président du Conseil de Développement, aux ajustements de la composition et des missions de l'assemblée consultative et l'autorise à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 27 juin 2008

Le Président de Nantes Métropole,
Député-Maire de Nantes,

Jean-Marc AYRAULT